



Février 2022



Propositions des ergothérapeutes face aux enjeux de la société du 21ème siècle

Elections présidentielles 2022

L'ergothérapie (Occupational Therapy) est une profession de santé spécialiste du maintien à domicile, de la promotion de la santé et du bien-être dans les activités. « L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace, et de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap pour les personnes, en tenant compte de leurs habitudes de vie et de leur environnement »[1].

Par son approche centrée sur les activités humaines dans leur contexte environnemental (milieux du travail ou de l'école ; lieux de vie ; lieux de soins...), l'ergothérapeute est un acteur des politiques de santé aux différents stades d'intervention : préventif, curatif et palliatif. Il développe des actions citoyennes de promotion de la santé durable sur les territoires.

Il intervient dans les différents contextes d'activités des citoyens français où il fait la jonction entre le monde de la santé et le social. En favorisant la participation sociale de tous les Français, l'ergothérapeute participe à la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale.

1

Rendre possible le bien vieillir chez soi

De récentes études montrent qu'une très grande majorité (80 à 90%) de nos concitoyens les plus âgés souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible. Ce souhait ne peut s'exaucer que si l'environnement dans lequel ils évoluent est adapté à leurs capacités afin de pouvoir réaliser leurs activités quotidiennes en toute sécurité. Les ergothérapeutes sont les professionnels de santé les plus compétents pour évaluer les besoins des personnes, ainsi que leur environnement, en vue de préconiser les aménagements nécessaires et prescrire les aides techniques les plus adaptées (Rapport Broussy, 2021[2] ; Rapport Denormandie-Chevalier, 2020[3]) nécessaires à la prévention de la perte d'autonomie.

Propositions :

- Conditionner le financement public d'une adaptation du logement à l'évaluation d'un ergothérapeute (rapport Broussy, mai 2021, p87).
- Systématiser des visites préventives d'ergothérapeutes chez les personnes âgées de 75 ans (rapport Bonne & Meunier, mars 2021, p76)[4].

[1] Arrêté du 5 juillet 2010 – Référentiel métier d'ergothérapeute

[2] <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-05/Rapport%20Broussy%20-%20Mai%202021.pdf>

[3] <https://www.handicap.gouv.fr/rapport-denormandie-chevalier-des-aides-techniques-pour-lautonomie-des-personnes-en-situation-de?amp>

[4] <http://www.senat.fr/rap/r20-453/r20-4531.pdf>

Rendre l'école réellement inclusive

Malgré des avancées récentes, telles que la mise en place des forfaits d'intervention précoce, de nombreux enfants restent exclus du système ou se retrouvent en situation d'échec scolaire. Les enseignants se trouvent trop souvent démunis face aux difficultés d'apprentissage des enfants avec un trouble du neurodéveloppement (trouble dys, autisme, TDAH...) ou neuromoteur. Un diagnostic ergothérapique précoce permet de comprendre les situations de handicap de l'enfant afin de l'aider, très tôt, dans ses apprentissages et de guider l'équipe enseignante, limitant ainsi toute perte de chance. Par ailleurs, l'ergothérapeute est expert dans la préconisation et la mise en place des outils de compensation et d'adaptation de l'environnement (aménagement du matériel à domicile, outils utiles en classe, moyens de déplacement)[5].

Proposition :

- Rendre obligatoire la visite d'un ergothérapeute dans chaque école du premier degré afin d'observer les apprentissages des enfants, repérer précocement les situations de handicap, guider l'équipe enseignante et proposer des aménagements scolaires [6].

2

3

Permettre un égal accès aux soins, pour tous, sur tout le territoire

L'ergothérapie est un maillon essentiel du système de santé, que ce soit en termes de prévention, de remédiation, ou de compensation. Toutefois, il est difficile pour les citoyens d'accéder aux soins d'ergothérapie pour des raisons financières, de difficultés pour obtenir une prescription médicale nécessaires pour l'exercice de l'ergothérapie ou par manque d'ergothérapeutes sur certains territoires (189 ergothérapeutes pour 100.000 habitants au Danemark, 106 en Belgique contre seulement 22 en France).

Propositions :

- Solvabiliser l'évaluation et les interventions en ergothérapie au sein du parcours de santé, avec la création d'une nomenclature d'actes ou de forfaits spécifiques en ergothérapie afin de garantir l'accès aux soins en ergothérapie à tous les Français qui en ont besoin.
- Ouvrir l'accès direct à l'ergothérapie.
- Augmenter le nombre de places en formation initiale et lancer un plan massif de recrutement d'ergothérapeutes. [7]

Les autres propositions de l'ANFE

- Reconnaître, de façon pleine et entière, les niveaux de qualification des professionnels de santé qui se sont engagés dans des parcours de formation complémentaires (de type Master et doctorat) et/ou ayant acquis une expertise clinique de haut niveau. Accéder aux fonctions de praticien chercheur, enseignant-chercheur ou de pratiques avancées.
- Revaloriser les salaires, principalement en début de carrière, pour toutes les professions paramédicales avec un traitement équitable entre les différentes professions de rééducation, que ce soit dans la fonction publique hospitalières, territoriale ou encore le secteur privé.
- Réformer avec ambition la formation en allongeant la durée de la formation initiale à 5 ans avec un accès au grade universitaire de Master.
- Valoriser l'engagement des professionnels de santé dans l'accueil, l'encadrement et le tutorat des étudiants en formation initiale.
- Instaurer des temps dédiés pour la formation et la recherche pour les ergothérapeutes exerçant à temps plein dans les CHU, à l'image des temps FIR accordés aux psychologues.
- Instaurer une couverture maternité pour toutes les professionnelles de santé avec une réelle reconnaissance du congé maternité des ergothérapeutes libérales, et au-delà, de toutes les professionnelles paramédicales libérales.
- Actualiser les recommandations de bonnes pratiques de la HAS concernant la rééducation/réadaptation et qui datent de plus de 10 ans.
- Financer les actions de DPC des ergothérapeutes libéraux par l'ANDPC, au même titre que les autres professions de santé conventionnées.

4

[5] https://anfe.fr/wp-content/uploads/2020/12/Ergotherapie_aupres_des_enfants.pdf

[6] https://www.oeq.org/DATA/CHRONIQUE/9-v-milieu_scolaire.pdf

[7] Rapport Broussy, mai 2021, p92, rapport Bonne & Meunier, mars 2021, p80